

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue **le mardi 15 août 2023 à 20h00** à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère : Kelly Huard

Messieurs les conseillers : Pierre Dufresne
Claude Larocque
Mathieu Beaudry
Éric Jodoin

Madame la conseillère Barbara Beugger est absente.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Mesdames Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, et Sarra Ajengui, greffière-trésorière adjointe, sont également présentes.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en retirant les sujets inscrits aux points 5.3 et 8.2 :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbaux

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

278-08-2023

- 2.6 Demande de don - Service de garde Les Jeunes Pousses
- 2.7 Inscription - Colloque zone de l'ADMQ
- 2.8 Offres de service Immigration site Web- Municipalité d'Upton
- 2.9 Demande d'augmentation de salaire - Directrice générale adjointe secteur finances
- 2.10 Demande d'ajustement semaines de vacances - Directrice des services administratifs et financiers, greffière-trésorière adjointe
- 2.11 Appui financier - Fondation La Clé sur la Porte.

3. Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juillet 2023
- 3.2 Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la municipalité
- 3.3 Achat d'équipements de désincarcération pour le Service de sécurité incendie- Entérinement
- 3.4 Mise à jour - Portail Rezilio Manager

4. Transport

- 4.1 Réparation du poteau électrique – Usine de filtration
- 4.2 Entérinement - Offre de services pour l'analyse de l'eau des jeux d'eau
- 4.3 Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution 204-06-2023 - Génératrice - Contrat d'entretien annuel
- 4.4 Entérinement - Mandat de service professionnel en ingénierie « Groupe Civitas » - Plan MTQ
- 4.5 Entérinement - Offre de service professionnel Laboratoire Montérégie – Traitement de surface
- 4.6 Prévion de dépenses - travaux traitement de surface de la Montée des Pins et Montée Beaudoin
- 4.7 Offre de services - Travaux traitement de surface de la rue des Sapins
- 4.8 Club de motoneige ASAN – Demande d'autorisation de traverse de chemin public - Saison 2023-2024
- 4.9 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois d'août 2023
- 4.10 Installation de réservoir d'huile - Augmentation de prix
- 4.11 Demande d'intervention dans le cours d'eau « Lafontaine » pour le rang de la carrière

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements de la Municipalité
- 5.2. Entérinement - Offre de service pour mesures d'échantillonnage additionnelles concernant le plomb- Nordikeau
- ~~5.3. Approbation d'une entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées – Les Fermes Burnbrae~~
- 5.4 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 Volet 2 – Dépôt d'une demande
- 5.5 Adoption du plan d'intervention de la Municipalité

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juillet 2023
- 7.2 Offre de service d'Infotech – Renouvellement banque d'heure

8. Loisirs et culture

- 8.1 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire et du chalet des loisirs
- ~~8.2 Mise à jour des représentants du conseil municipal – Regroupement récréatif d'Upton~~
- 8.3 Demande d'appui financier – Frais gymnastique

9. Affaires diverses

9.1 Traitement des plaintes - Centre de traitement en dépendances Toxi-co-Gîtes

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.2 Adoption – Procès-verbaux

279-08-2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 04 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 04 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.3 Comptes à payer

280-08-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'accepter la liste des comptes à payer du mois d'août 2023 pour une somme de 14 372,82 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 146 006,39 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.4 Première période de questions du public

Le conseil répond lorsque possible, aux questions posées par les citoyens sur place.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

281-08-2023

2.6 Demande de don - Service de garde Les Jeunes Pousses

CONSIDÉRANT LA demande datée du 9 juillet 2023 de madame Nancy Leclerc, propriétaire du service de garde Les Jeunes Pousses, concernant une demande de don;

CONSIDÉRANT QUE des enfants d'Upton fréquentent ledit service de garde;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE soit autorisée la demande de don du service de garde Les Jeunes Pousses;

QU'un montant de 200 \$ soit remis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

282-08-2023

2.7 Inscription - Colloque zone de l'ADMQ

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son colloque annuel le 14 septembre 2023 à Saint-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE les colloques permettent aux participants de parfaire leurs connaissances et d'échanger sur leurs réalités communes. C'est aussi l'occasion d'en savoir plus sur les dossiers de l'ADMQ et d'échanger avec l'un de ses administrateurs;

ATTENDU QUE madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, souhaite participer au colloque du 14 septembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'inscription de madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, au Colloque de l'ADMQ et d'y assister le 14 septembre 2023, au montant de 250 \$, plus les taxes applicables;

QUE les dépenses reliées à ce colloque soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

283-08-2023

2.8 Offres de service Migration site Web- Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT la résolution numéro 248-07-2023 qui autoriser l'engagement d'une nouvelle firme pour l'hébergement, l'entretien et pour gérer le site internet;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 31 mai 2023 de l'entreprise ZONART communication se présente comme suit :

Achat du certificat SSL	70\$ / année
Hébergement « base de données »	240\$ / année
Gestion des mises à jour	300 \$ / année
Transfert sur le site internet	300 \$
Total.....	910 \$

EN CONSÉQUENCE, il est : proposé par Mathieu Beaudry
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service reçus par l'entreprise ZONART communication pour un montant de 910 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière Mme Lyne Rivard, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Upton, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

284-08-2023

2.9 Demande d'augmentation de salaire - Directrice générale adjointe secteur finances

CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale adjointe secteur finances, madame Sylvia Ouellette quant à un ajustement de son traitement salarial dont les membres du conseil ont pris connaissance plus tôt en plénière;

EN CONSÉQUENCE, il est: proposé par Éric Jodoin
appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU d'accepter la demande de la directrice générale adjointe secteur finances, telle que proposée et ce, à partir du 21 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.10 Demande d'ajustement semaines de vacances - Directrice des services administratifs et financiers, greffière-trésorière adjointe

285-08-2023

CONSIDÉRANT la demande de la directrice des services administratifs et financiers, greffière-trésorière adjointe, madame Sarra Ajengui d'ajuster ses vacances annuelles de 2 semaines à 4 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est : proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU d'accepter la demande de la directrice des services administratifs et financiers, greffière-trésorière adjointe, madame Sarra Ajengui, telle que proposée, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.11 Appui financier - Fondation La Clé sur la Porte.

286-08-2023

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la fondation La Clé sur la Porte;

CONSIDÉRANT QUE la fondation offre une aide et de l'hébergement aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU de refuser la demande d'aide financière de la fondation La Clé sur la Porte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juillet 2023

La directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport d'activité du Service de sécurité incendie, pour le mois de juillet 2023;

3.2 Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la municipalité

287-08-2023

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été attesté par la ministre de la Sécurité publique le 16 décembre 2021;

CONSIDÉRANT LES plans de mise en œuvre adoptés par chacune des municipalités membres de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC a décidé d'inclure dans le schéma les services de secours reliés aux autres risques, lesquels visent notamment les interventions en sauvetage nautique et sur glace de même que celles impliquant des matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT QUE selon l'orientation 5 du schéma et l'action 21 du plan de mise en œuvre de la Ville, une entente doit être conclue pour instaurer une couverture adéquate ainsi qu'une répartition équitable des coûts dès l'an 1 du schéma entre le fournisseur du ou des services spécialisés et les municipalités bénéficiant de ces services;

CONSIDÉRANT QUE pour mettre en place et maintenir le ou les services de secours prévus, il est important d'établir par quote-part une répartition des coûts récurrents pour les services des interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ainsi qu'en sauvetage nautique et sur glace;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose, au sein de son Service de sécurité incendie, d'équipes d'intervention et d'équipements spécialisés pour affronter des situations particulières et ainsi porter secours à des personnes en danger;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente d'entraide relative aux équipes spécialisées de la Ville sur les territoires desservis par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée la signature de l'entente intermunicipale concernant l'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la municipalité avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

QUE soient autorisés monsieur Robert Leclerc, maire, et madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

288-08-2023

3.3 Achat d'équipements de désincarcération pour le Service de sécurité incendie- Entérinement

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 276-07-2023 autorisant la prévision de dépenses au montant de 42 500 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont réservées pour l'achat de nouveaux équipements de désincarcération;

CONSIDÉRANT L'offre de service professionnel reçue le 19 juillet dernier par la compagnie L'ARSENAL pour le remplacement de l'ensemble d'outils de désincarcération est d'un montant de 42 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie, monsieur Benoit Gauthier, de remplacer les équipements de désincarcération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée l'offre de services de la compagnie L'ARSENAL au montant de 42 500 \$;

QUE soit autorisée madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

289-08-2023

3.4 Mise à jour - Portail Rezilio Manager

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L. R. Q., c. S°2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Upton reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de mettre à jour la plateforme Rezilio;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU :

QUE soit revue la mise à jour de la liste des utilisateurs sur le portail Rezilio Manager;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres des utilisateurs au portail Rezilio Manager :

- Lyne Rivard,.....Administrateur
- Sylvia Ouellette,Administrateur
- Émilie HébertAdministrateur
- Sarra Ajengui,Administrateur
- Claudia Lavallée, Utilisateur
- Benoit Gauthier, Utilisateur
- Alexandre Landry Utilisateur
- Roger Garneau..... Utilisateur
- Sébastien Laprise..... Utilisateur
- Barbara Beugger Utilisateur
- Kelly Huard Utilisateur
- Robert Leclerc..... Utilisateur
- Mathieu Beaudry Utilisateur
- Pierre Dufresne Utilisateur
- Claude Larocque Utilisateur
- Éric Jodoin Utilisateur

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité utilisateurs au portail Rezilio Manager.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4. Transport

4.1 Réparation du poteau électrique – Usine de filtration

290-08-2023

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai dernier, un camion appartenant à un tiers a heurté le poteau électrique situé au 648, rue Saint-Éphrem (usine de filtration);

CONSIDÉRANT QUE les assurances exigent que les travaux soient effectués afin de rembourser les frais encourus pour les dommages subis;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise G.A. BEAUDRY ET FILS INC. pour effectuer toutes les réparations nécessaires au montant de 7 077,54 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la soumission de G.A. BEAUDRY ET FILS INC. au montant de 7 077,54 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.2 Entérinement - Offre de services pour l'analyse de l'eau des jeux d'eau

291-08-2023

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 266-07-2023 mandatant la firme « Nordikeau » pour l'analyse de la qualité de l'eau des jeux d'eau;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par Nordikeau le 13 juillet 2023, soit un montant forfaitaire de 150 \$ par visite plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE soit entérinée l'offre de services de la firme « Nordikeau » pour l'analyse la qualité de l'eau des jeux d'eau au coût de 150 \$ par visite plus les taxes applicables;

QUE soit autorisée madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, à signer le document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.3 Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution 204-06-2023 - Génératrice - Contrat d'entretien annuel

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 204-06-2023 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

4.4 Entérinement - Mandat de service professionnel en ingénierie « Groupe Civitas » - Plan MTQ

292-08-2023

ATTENDU LA résolution 160-05-2023 autorisant la reconstruction du trottoir de la rue Saint-Éphrem ;

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir une demande de permis au ministère des Transports (MTQ) en date de 27 mars 2023 pour les travaux de reconstruction du trottoir;

ATTENDU L'exigence du MTQ d'avoir un plan au complet du projet qui indiquent tous les détails et références aux normes;

ATTENDU QUE l'offre de service reçue par « Groupe Civitas » reçue le 24 juillet 2023 pour la préparation des plans et devis sur les plans des travaux de réfection du trottoir, rue Saint-Éphrem qui répond aux exigences requises par le MTQ est la suivante :

Relevé topographique 2000 \$
Plan et devis sur plans.....10 500 \$
Horaires additionnels, si requis
Rencontre supplémentaire950 \$/ par unité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de service de
« Groupe Civitas » pour la conception d'un plan détaillé avec
les spécifications du MTQ pour des travaux de trottoirs, au coût
de 12 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.5 Entérinement - Offre de service professionnel Laboratoire
Montérégie – Traitement de surface

293-08-2023

ATTENDU QUE la résolution numéro 257-07-2023 autorisant
l'acceptation d'adjuger le contrat pour les travaux de
traitement de surface sur les rues municipales à l'entreprise
« Sintra une Société Colas »;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater un laboratoire
pour agir à titre de représentant de la municipalité afin
d'effectuer le contrôle de la qualité des matériaux mis en
place;

ATTENDU QUE l'offre de service reçue le 9 août 2023 de
l'entreprise « Labo Montérégie » est au montant de 14 990 \$
plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénierie « FD
Expert-conseil » d'accepter l'offre de service proposée par
« Labo Montérégie »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE soit autorisée la firme « FD Expert-conseil » à engager
le laboratoire « Labo Montérégie » pour effectuer le contrôle
de la qualité des matériaux durant la période des travaux ; au
montant de 14 990 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière
madame Lyne Rivard à signer tout document relatif et cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.6 Prévion de dépenses - Travaux traitement de surface de la montée des Pins et montée Beaudoin

294-08-2023

ATTENDU QUE l'entreprise « Sintra une Société Colas » a été mandatée par la Municipalité pour réaliser les travaux de traitement de surface par la résolution numéro 257-07-2023;

ATTENDU QUE le contrat de traitement de surface accordé à la compagnie « Sintra une Société Colas » pour un montant de 407 665,71 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'un montant de 181 537 \$ sera pris à même la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) ainsi que la balance au montant d'environ 226 128,71 \$ sera prise à l'excédent de fonctionnement affecté « infrastructures à l'ensemble »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QU'un montant de 226 128,71 \$ soit réservé de l'excédent de fonctionnement affecté « infrastructures à l'ensemble » pour le financement des travaux de traitement de surface;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.7 Offre de services - Travaux traitement de surface de la rue des Sapins

295-08-2023

ATTENDU QUE la résolution numéro 257-07-2023 autorisant l'acceptation d'adjuger le contrat pour les travaux de traitement de surface pour la Montée des Pins et Montée Beaudoin à l'entreprise « Sintra une Société Colas »;

ATTENDU QU'il est approprié d'ajouter la rue des sapins étant donné qu'elle n'était pas incluse dans le contrat initial attribué à la société « Sintra Une Société Colas »;

ATTENDU QUE la soumission reçue le 2 août 2023 de la firme « FD Expert-conseil » est au montant de 19 384 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée la soumission proposée par « FD Expert-conseil » pour le traitement de surface de la rue des sapins au montant de 19 384 \$, plus les taxes applicables,

QUE la dépense soit prise à l'excédent de fonctionnement affecté « infrastructures à l'ensemble »;

Que soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière madame Lyne Rivard à signer tout document relatif et cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.8 Club de motoneige ASAN – Demande d'autorisation de traverse de chemin public - Saison 2023-2024

296-08-2023

Attendu qu'une demande est déposée par le Club de motoneige ASAN opérant un sentier de motoneige afin que la traverse du rang de la Carrière, sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable, soit relocalisée à environ 56 mètres de l'ancienne traverse;

Attendu que les membres du conseil d'Upton ont pris connaissance de cette traverse qui se trouve sur le territoire municipal et sont d'avis qu'il y a lieu de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable, les droits de traverses en motoneige pour le sentier hivernal sur le rang de la Carrière;

QUE le conseil autorise ces travaux sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable effectue le marquage et la mise en place de la signalisation officialisant la traverse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.9 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois d'août 2023

297-08-2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois d'août 2023, un budget de 22 800 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

298-08-2023

4.10 Installation de réservoir d'huile - Augmentation de prix

CONSIDÉRANT la résolution numéro 122-04-2023 autorisant la prévision de dépenses pour travaux publics qui la soumission de la compagnie Cusson Hydraulique au montant de 3 500\$;

CONSIDÉRANT la nouvelle soumission reçue par la compagnie Cusson Hydraulique qui indique une augmentation de prix de 500 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

D'accepter l'augmentation de prix de 500 \$ indiquée sur la nouvelle soumission soumise par Cusson Hydraulique;

QUE soit autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

299-08-2023

4.11 Demande d'intervention dans le cours d'eau « Lafontaine » pour le rang de la carrière

CONSIDÉRANT LES demandes formelles d'intervention dans le cours d'eau « Lafontaine », déposées par « *FERME SYLVAIN CHICOINE* »,

CONSIDÉRANT LES recommandations du chef d'équipe au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit statuer sur cette demande par résolution et indiquer comment elle souhaite procéder à la répartition des dépenses relatives aux interventions demandées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE soit réparti le paiement de la quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin versant du cours d'eau;

QUE soit mandatée la MRC d'Acton pour établir le bassin drainage géoréférencé général de ce cours d'eau et élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin ce drainage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* au sujet des cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements de la Municipalité
-

300-08-2023

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipale intervenue avec la M.R.C d'Acton confiant à la Municipalité l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'en conformité à l'entente la municipalité doit informer la M.R.C. du choix de ses employés qui exercent la fonction de personnes désignées au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE soient nommés, monsieur Sébastien Laprise, à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Patrick Laprise à titre de fonctionnaire responsable substitut au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* au sujet des cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements de la Municipalité d'Upton;

QUE toutes résolutions antérieures inconciliables à la présente soient abrogées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

- 5.2. Entérinement - Offre de service pour mesures d'échantillonnage additionnelles concernant le plomb-Nordikeau
-

301-08-2023

CONSIDÉRANT LA réception des résultats d'échantillonnage qui ont été effectués le 5 juillet 2023 au 369, rue Sacré-Cœur ainsi que le 31 août 2022 au 586, rue des Colibris qui démontrent la présence hors norme de plomb dans le réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le plomb est parmi les paramètres qui font l'objet d'une norme dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

CONSIDÉRANT QUE des prélèvements additionnels seront obligatoires pour faire les vérifications nécessaires demandées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 19 juillet 2023 par la firme « Nordikeau » qui présente un tarif de 100 \$ de l'heure par opérateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de la compagnie « Nordikeau » pour effectuer les mesures d'échantillonnage additionnelles afin d'effectuer les vérifications exigées par MELCCFP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

- 5.3 Approbation d'une entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées – Les Fermes Burnbrae
-

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- 5.4 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 Volet 2 – Dépôt d'une demande
-

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au renouvellement de conduite sur les rues Saint-Éphrem et Monseigneur Desmarais;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5.5 Adoption du plan d'intervention de la Municipalité

303-08-2023

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'élaborer un nouveau plan d'intervention afin de définir les travaux prioritaires sur le réseau des conduites à entreprendre par la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 119-04-2022 autorisant l'engagement de la firme Shellex pour préparer un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT la réception de plan d'intervention par la firme Shellex;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention et accepte son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne,

ET RÉSOLU d'adopter le plan d'intervention et autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juillet 2023

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juillet 2023 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 Offre de services d'Infotech – Renouvellement banque d'heure

304-08-2023

CONSIDÉRANT la résolution numéro 342-11-2022 autorisant l'acquisition d'un contrat pour Infotech pour l'achat du module Sygem;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures figurant au contrat est épuisée;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures peut être utilisée lors de formations, de services comptables, de mise à jour de rôle ainsi que lors de taxation additionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue de l'entreprise Infotech est la suivante :

Banque de 14 heures1 265 \$, taxes en sus
Banque de 26 heures2 210 \$, taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE la proposition de l'entreprise Infotech soit acceptée pour l'achat d'une banque de 14 heures au montant de 1 265,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale, madame Lyne Rivard, soit autorisée à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire et du chalet des loisirs

305-08-2023

CONSIDÉRANT LES demandes reçues des citoyens afin d'avoir accès à des cours de danse et des activités de mise en forme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite diversifier les activités en matière de loisirs;

CONSIDÉRANT LA proposition de la professeure de danse, madame Ginette Cusson, pour offrir des cours de danse tous les mercredis à partir du 4 octobre au centre communautaire pendant 10 semaines consécutives, payable par le participant à la carte, au coût de 9 \$;

CONSIDÉRANT LA proposition de l'entraîneuse certifiée, madame Emily Koehler Bisson, pour offrir des cours de mise en forme pendant 6 semaines consécutives au chalet de loisirs à compter du 12 septembre;

CONSIDÉRANT QU'elles souhaitent également avoir la gratuité du centre communautaire et/ou du chalet des loisirs lors des cours;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réserver le centre communautaire et/ou le chalet des loisirs afin de donner suite aux propositions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire et/ou le chalet des loisirs pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

QUE les professeures doivent :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire et/ou le chalet des loisirs après la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire et/ou du chalet des loisirs émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.2 Mise à jour des représentants du conseil municipal
- Regroupement récréatif d'Upton

Ce point est retiré.

8.3 Demande d'appui financier – Frais gymnastiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire apporter une aide financière aux enfants de la Municipalité d'Upton qui vivent une situation grave et exceptionnelle;

CONSIDÉRANT LA demande reçue de madame Isabelle Ménard, agente de liaison, au CLSC de la MRC d'Acton, pour l'octroi d'une bourse à deux enfants d'Upton, pour le service de gymnastique offert par la ville d'Acton Vale;

CONSIDÉRANT QUE la subvention demandée est d'une somme de 244 \$ par enfant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU d'accepter la demande d'aide financière aux
enfants mentionnés à la demande de l'agente de liaison au
montant de 488 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

9. Affaires diverses

9.1 Traitement de plainte - Centre de traitement en dépendances Toxi-co-Gîtes

CONSIDÉRANT LA réception d'une plainte officielle
concernant le bruit provenant du Centre de traitement des
dépendances Toxi-co-Gîtes installé à Upton durant des
heures inhabituelles;

CONSIDÉRANT QUE ce bruit trouble la paix, la tranquillité et
le bien-être du voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE soit autorisé l'inspecteur en bâtiment et en
environnement, monsieur Luc Meunier, à envoyer une lettre
au centre de désintoxication Toxi-co-Gîtes pour rappeler les
règles de bruit dérangeant indiquées au règlement G100-01;

QUE le conseil souhaite rencontrer les propriétaires afin de
régler la situation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présents (es)

10. Seconde période de questions

Le conseil répond lorsque possible, aux questions posées par
les citoyens sur place.

307-08-2023

308-08-2023

11. Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU de clore la séance à 20h41.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présents (es)

Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Robert Leclerc
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Lyne Rivard directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

Signature :